

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

20 mars 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÊME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

3 avril 2025

Date de signature,

7 avril 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, Mme Fanny GENET-LACAILLE à M. Bastien CORITON, M. Luc HITTLER à M. Didier BOQUET, M. Simon SAINT-MARTIN à M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT à Mme Céline CIVES.

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 27

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-021	Colonnes enterrées Ordures Ménagères rue Guillaume Letellier Convention avec Caux Seine agglo
------------	--

La commune de Rives-en-Seine a exprimé à Caux Seine agglo ses besoins en matière d'implantation de colonnes enterrées au regard des projets d'aménagement en cours. Le but étant d'uniformiser les modes de collecte des déchets ménagers ou recyclables sur l'ensemble de la commune.

Après examen de la demande et considérant que le projet est éligible au regard des critères fixés par Caux Seine agglo, une convention relative aux conditions techniques et financières d'implantation de conteneurs enterrés destinés à la pré-collecte des déchets ménagers ou recyclables doit intervenir entre la commune de Rives-en-Seine et Caux Seine agglo, selon les modalités suivantes :

Rue Guillaume Letellier : 4 colonnes enterrées à l'entrée du parking (2 destinées aux ordures ménagères de 5 m³ chacune, 2 destinées aux déchets recyclables de 5m³ chacune).

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Caux Seine Agglo et notamment sa compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés »,

Vu le projet de convention relative aux conditions techniques et financières d'implantation de colonnes enterrées dédiées aux déchets ou recyclables à intervenir entre la commune de Rives-en-Seine et Caux Seine Agglo, jointe en annexe,

Considérant le besoin d'uniformiser les modes de collecte des déchets ménagers ou recyclables sur l'ensemble de la commune,

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver les termes de la convention relative aux conditions techniques et financières d'implantation de colonnes enterrées dédiées à la pré-collecte des déchets ménagers ou recyclables au niveau du parking de la rue Guillaume Letellier.
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- De prévoir les crédits au budget 825-chapitre 23 immobilisations en cours.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.


Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,


Didier BOQUET